

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale  
des territoires

Service aménagement, risques  
Cellule planification

Affaire suivie par Marie Agnès Lafont  
tél. : 04 50 33 77 13  
marie-agnes.lafont@haute-savoie.gouv.fr

Annecy, le 30 septembre 2016

**PROCES-VERBAL**

de la commission départementale de préservation  
des espaces naturels, agricoles et forestiers  
(CDPENAF) du 20 septembre 2016

Le 20 septembre 2016, la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est réunie sous la présidence de **Monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la Haute-Savoie.**

**Assistaient à la réunion :**

**Membres de la commission (voix délibérative) :**

M. Bruno FOREL, maire de Fillinges, président de la communauté de communes des Quatre Rivières  
M. Jacky DUNAND, représentant de l'association départementale des communes forestières de Haute-Savoie  
M. Thierry ALEXANDRE, directeur départemental des territoires  
M. Franck JACQUARD, représentant de la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc  
M. Bernard MOGENET, représentant de la FDSEA  
M. Pierre AMAFROI-BROISAT, représentant des Jeunes agriculteurs  
Mme Danielle ESPIC, présidente du syndicat départemental de la propriété privée rurale  
M. Michel DELAHOUSSE, représentant de la FRAPNA Haute-Savoie  
Mme Aline BRETON, représentante d'Asters-conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie

**Membre de la commission (voix consultative) :**

M. Jean-Pierre LIAUDON, président du comité technique de la SAFER

**Personnes excusées ou absentes :**

M. Jean-Paul AMOUDRY, conseiller départemental  
Mme Marie-Antoinette METRAL, maire de Saint-Sigismond  
M. Paul RANNARD, maire de Chêne-en-Semine  
M. le président de la confédération paysanne  
M. Yannick DUMONT, président de la société coopérative agricole Jura Mont-Blanc  
M. Jean-Pierre PORTIER, représentant de l'union des forestiers privés de Haute-Savoie  
M. André MUGNIER, président de la fédération départementale des chasseurs de Haute-Savoie (*pouvoir à M. Jacquard*)  
M. le président de la chambre interdépartementale des notaires  
Mme Lucille MOUCHET, représentante de l'INAO (*pouvoir à M. Alexandre*)

M. le directeur de l'agence départementale de l'office national des forêts

**Autres participants :**

Mme Fabienne DULIEGE, conseillère départementale  
 M. Dominique WORONOWSKI, sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois  
 Mme Caroline GARY, conseillère aménagement à la chambre d'agriculture  
 M. Philippe LEGRET, DDT- chef du service aménagement-risques (SAR)  
 Mme Marie Agnès LAFONT, DDT – SAR, responsable de la cellule planification  
 Mme Céline BOCQUET, DDT – SAR, chargée d'études à la cellule planification  
 M. David BOSSON, DDT – SAR, chargé d'études à la cellule planification

**Etaient également présents :**

Mme Marie-Agnès BOURMAULT, conseillère municipale déléguée d'Annecy, M. Olivier GODART et Mme Catherine GUERIN, service urbanisme (point 1)  
 M. Michel MOREL, conseiller municipal de Seynod, MM. Jean-Claude DECOT et Thomas BOUCHER, service urbanisme (point 2)  
 M. Nicolas DUPERRET, maire de Présilly et M. Pierre MOLART, directeur général des services (point 3)  
 M. Serge PITTET, maire de Viuz-en-Sallaz et M. Bernard LEMAIRE, urbaniste (point 4)

**Rédactrice :** Mme Marie Agnès LAFONT

**Avis sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de Seynod**

M. Legret présente le rapport de la DDT et propose à la commission un avis favorable au projet.

**Discussion**

M. le préfet déclare que l'urbanisation de Seynod s'inscrit dans une vision stratégique consistant à privilégier le développement des villes intégrées à des agglomérations, afin de pouvoir, dans les secteurs plus éloignés de celles-ci ou à forts enjeux paysagers, limiter la consommation d'espace et le mitage. Seynod doit assurer pleinement son rôle de pôle de développement de l'agglomération d'Annecy, mais de façon ordonnée.

M. Jacquard demande que soient comptabilisées, dans les surfaces soustraites à l'agriculture et dans le compte foncier de l'agglomération, les secteurs naturels à vocation récréative ou de loisirs (Nels, Ne). Il souhaite que le règlement de la zone agricole soit complété, de façon à interdire les infrastructures incompatibles avec l'exercice de l'activité agricole et à autoriser les nouvelles constructions et les extensions des constructions existantes nécessaires à l'activité agricole.

M. Mogenet estime que la position de Seynod au sein de l'agglomération ne doit pas avoir pour conséquence la disparition de l'agriculture dans cette commune. Il demande la suppression de plusieurs zones d'extension (à Chaux, au Treige, chez Barras...).

M. le préfet interroge les représentants de la commune sur l'intérêt de maintenir la zone 2AU au Treige qui est aujourd'hui exploitée par l'agriculture. Ceux-ci font valoir la nécessité de prévoir des zones d'habitat à proximité des zones d'activités, mais estiment que la suppression de la zone 2AU du Treige est envisageable.

M. Mogenet fait observer que l'agriculture est aussi une activité économique pourvoyeuse d'emplois ; il rappelle qu'elle est fortement impactée par la création des deux zones d'activité intercommunales de La Pilleuse et de Seynod-Montagny. Il demande par ailleurs que la limite des zones AU tienne compte de la présence, parfois proche, de sièges d'exploitation.

Mme Breton souligne la présence, dans le projet de PLU, d'une orientation d'aménagement et de programmation thématique destinée à préserver les espaces naturels ; elle estime que la thématique des zones humides et de leur espace de bon fonctionnement pourrait être davantage développée.

M. Delahousse rappelle que, lors de l'examen par la CDCEA, en février 2014, du projet de schéma de cohérence territoriale (SCoT) de l'agglomération annécienne, la commission avait souhaité que soit mis en place un dispositif de suivi de la consommation d'espace. Il constate que cet outil n'existe toujours pas.

M. Alexandre précise que le bureau du SCoT et la DDT y travaillent, afin de pouvoir présenter un bilan en février 2017.

M. le préfet demande à M. Alexandre de soumettre à sa signature une lettre au président du SCoT lui rappelant son engagement de présenter un suivi de la consommation d'espace, sans attendre les échéances réglementaires.

M. Delahousse constate qu'à Seynod, la consommation d'espace prévue pour l'habitat est considérable et que la densification paraît insuffisante.

M. Morel déclare que la moitié des logements sont construits dans le cadre du renouvellement urbain et que la densité de 60 logements par hectare est respectée. La commune souhaite un urbanisme de qualité et équilibré. Il rappelle que les deux tiers du territoire de Seynod sont encore des espaces agricoles ou naturels.

#### **Avis de la CDPENAF**

Vu le projet de PLU de Seynod arrêté et réceptionné,

Vu le rapport d'instruction de la DDT présenté en séance aux membres de la CDPENAF,

Par 11 voix pour et une voix contre (Mme MOUCHET - *pouvoir à M. Alexandre*), la CDPENAF émet un avis favorable, sous réserve que la commune :

- supprime la zone 2AU au Treige,
- prenne en compte, dans la délimitation des zones AU, la présence de sièges d'exploitation à proximité.

  
Le Préfet,  
Georges-François LECLERC